

Septembre 2008



منظمة الأغذية
والزراعة
للهام المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-cinquième session

Rome, 17 et 18 novembre 2008

APPLICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL À SA CENT TRENTÉ-TROISIÈME SESSION

1. Conformément aux méthodes de travail approuvées par le Conseil, un document d'information doit être préparé pour rendre compte à chaque session du Conseil de l'application des décisions prises à la session précédente (CL 60/REP, Annexe G, paragraphe 7.8).
2. On trouvera ci-après la liste des décisions prises par le Conseil à sa cent trente-troisième session et la suite qui leur a été donnée.
3. Dans la colonne « Décision » figure entre parenthèses le numéro du paragraphe correspondant du rapport du Conseil.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

DÉCISION**APPLICATION****CENT TRENTÉ-TROISIÈME SESSION DU CONSEIL
(Rome, 14-16 novembre 2007)****QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME, AU BUDGET, AUX FINANCES ET À L'ADMINISTRATION****PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET
(PTB) 2008-2009**

Créer un nouveau Bureau sous-régional de la FAO pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen dans les Émirats arabes unis, ce dernier pays prenant à sa charge l'intégralité des coûts de mise en place et de fonctionnement (par. 20)

L'accord avec le pays hôte en vue de la création d'un nouveau Bureau sous-régional de la FAO pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen a été signé à Rome le 4 juin 2008 par le Directeur général et par le Ministre de l'environnement et de l'eau des Émirats arabes unis au nom de son gouvernement. L'accord prévoit que les Émirats arabes unis assument l'intégralité des coûts de mise en place et de fonctionnement.

Les travaux se poursuivent en vue de l'ouverture du bureau, de même que la sélection des membres de l'équipe multidisciplinaire. Il est prévu que le bureau soit opérationnel début 2009.

RAPPORT DE LA QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME (ROME, 3-7 SEPTEMBRE 2007)

Continuer à faire rapport sur le développement de la coopération entre les institutions ayant leur siège à Rome, notamment en vue de faire des économies (par. 22)

Conformément aux orientations données par le Conseil à sa cent trente-troisième session et à la demande de la Réunion conjointe de la quatre-vingt-dix-septième session du Comité du Programme et la cent dix-huitième session du Comité financier (Rome, 23 mai 2007), un document intitulé "Collaboration administrative et opérationnelle entre la FAO, le PAM et le FIDA – Rapport de situation" a été soumis à la Réunion conjointe de la quatre-vingt-dix-neuvième session du Comité du Programme et de la cent vingt-deuxième session du Comité financier (Rome, 28 mai 2008). Ce rapport décrivait les progrès accomplis en ce qui concerne la coopération entre les institutions ayant leur siège à Rome dans les quatre grands domaines suivants: investissement agricole – investissements accrus dans le

DÉCISIONAPPLICATION

développement agricole et rural; formulation de politiques, renforcement des capacités, gestion des connaissances et sensibilisation; situations d'urgence et relèvement, notamment gestion des risques de catastrophes; et activités administratives, ainsi que dans le contexte plus large de la réforme des Nations Unies. La Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier a demandé un autre rapport de situation sur la question, incluant des données quantitatives et une analyse des économies réalisées, pour examen à une prochaine session.

**RAPPORTS DE LA CENT DIX-
NEUVIÈME SESSION (ROME, 3-7
SEPTEMBRE 2007) ET DE LA CENT
VINGTIÈME SESSION (ROME, 8 ET 9
OCTOBRE 2007) DU COMITÉ
FINANCIER**

Situation en ce qui concerne les contributions et les arriérés

Encourager tous les États Membres à s'acquitter intégralement et en temps opportun de leurs contributions afin de permettre à l'Organisation de continuer à remplir son mandat (par. 28)

Tous les trimestres, le Directeur de la Division des finances envoie des relevés électroniques à tous les Représentants de la FAO en poste dans des États Membres redevables de montants impayés au titre du Programme ordinaire, leur demandant leur concours pour approcher le gouvernement local et solliciter le règlement de tous les montants dus. Les états trimestriels sont ensuite envoyés à tous les États Membres indiquant les montants restant dus, conformément au répertoire de correspondance (liste ministérielle). La situation en ce qui concerne les contributions est communiquée au Comité financier à chacune de ses sessions et les Membres sont invités à convaincre leurs groupes régionaux respectifs de s'acquitter des montants dus.

*Adoption du russe en tant que langue de la FAO
– Modalités de financement*

Introduire progressivement le russe comme langue de l'Organisation (par. 30)

Le russe a été adopté comme langue de la FAO par la Conférence à sa trente-quatrième session, en novembre 2007. Pour des raisons financières, il a été convenu que l'introduction du russe se ferait progressivement, en commençant par les services énumérés au paragraphe 14 du document CL 133/6 (*Adoption du russe en tant que langue de la FAO – Modalités de financement*).

DÉCISION**APPLICATION***Autres questions découlant du rapport***Calendrier révisé des sessions des Organes directeurs de la FAO et des autres sessions principales 2007-2008**

Prendre contact avec le PAM pour mieux coordonner le calendrier 2009 des sessions du Comité financier portant exclusivement sur des questions intéressant le PAM (par.36)

Le Secrétariat du PAM a été informé de la demande du Conseil de la FAO tendant à ce que le calendrier proposé des sessions du Comité financier portant exclusivement sur des questions intéressant le PAM soit inséré dans le projet de calendrier des sessions des Organes directeurs.

MESURES VISANT À COMBLER LE DÉFICIT DE TRÉSORERIE DE L'ORGANISATION

Poursuivre les débats entre les pays concernés sur deux projets de résolution relatifs à cette question en vue de parvenir à un accord pendant la prochaine session de la Conférence (par. 37)

Les Résolutions 13/2007 et 14/2007 relatives aux mesures d'incitation au paiement rapide des contributions ont été adoptées par la Conférence à sa trente-quatrième session, le 24 novembre 2007 (C 2007/REP, par. 148).

ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE DE LA FAO

Proposer à la Conférence d'examiner le rapport du Président indépendant du Conseil sur les recommandations des Amis du Président relatives au suivi de l'EEI, avec prolongation éventuelle des arrangements pris par les Amis du Président pendant la Conférence pour permettre l'examen des questions restées en suspens concernant le projet de Résolution de la Conférence (par. 43)

La Conférence a examiné à sa trente-quatrième session le rapport du Président indépendant du Conseil sur les recommandations des Amis du Président relatives au suivi de l'EEI (C 2007/REP, par. 104 et 106).

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES**RAPPORT DE LA QUATRE-VINGT-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (ROME, 25 OCTOBRE 2007)**

Examen des travaux du Groupe informel d'experts juridiques sur le processus à suivre pour transformer un organe statutaire relevant de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO en organe extérieur à l'Organisation (modification éventuelle du statut de la

DÉCISION**APPLICATION***Commission des thons de l'océan Indien)*

Demander au Secrétariat et à tous les membres concernés de trouver une formule appropriée pour examen par la CTOI à sa prochaine session, en 2008, concernant l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de cet organe (par. 46)

Examiner à l'avenir la question des relations entre la FAO et les organes créés en vertu de l'Article XIV de son Acte constitutif, compte tenu des circonstances pertinentes, notamment de la pratique de l'Organisation et des décisions de ses Organes directeurs (par. 47)

**AUTRES QUESTIONS
CONSTITUTIONNELLES ET
JURIDIQUES**

Modification du nom du Comité pour les pêches continentales en Afrique

Modifier le nom du Comité pour les pêches continentales en Afrique en Comité pour les pêches et l'aquaculture continentales en Afrique (par. 52)

AUTRES QUESTIONS

**RAPPORTS DE LA CONFÉRENCE
TECHNIQUE INTERNATIONALE SUR
LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES
(INTERLAKEN, SUISSE, 3-7 SEPTEMBRE
2007) ET DE LA ONZIÈME SESSION
ORDINAIRE DE LA COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
(ROME, 11-15 JUIN 2007)**

Proposer à la Conférence d'adopter à sa trente-quatrième session une résolution approuvant les conclusions de la Conférence technique internationale et le Programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (par. 57)

Des débats ont déjà eu lieu et se poursuivent. La question relève essentiellement des membres de la CTOI en général et d'un de ses membres en particulier. À ce jour, les membres de la CTOI n'ont pas réussi à s'entendre sur une formule pour améliorer l'efficience et l'efficacité de cet organe.

La question sera examinée dans le contexte du Plan d'action immédiate. Un examen des organes établis en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif aura lieu en 2009.

La décision a été prise pour modifier le nom de ce Comité, qui est mentionné désormais sous son nouveau nom dans tous les documents et publications.

La Résolution 12/2007 de la Conférence relative à cette question a été adoptée le 24 novembre 2007.